

# stop

au

stationnement  
gênant

RESPECTEZ LA LIGNE JAUNE !



BIEN VIVRE ENSEMBLE À



Saint-Arnoult  
en Yvelines

# LE STATIONNEMENT EN DEHORS DES EMPLACEMENTS PRÉVUS

*Le long d'une ligne jaune, il est interdit de s'arrêter et de stationner. Un tel marquage a pour objet de protéger une zone où il est interdit de stationner pour des raisons de circulation de piétons (proximité d'établissements scolaires ou de véhicules, sorties de garage). Les véhicules stationnés masquent en effet la présence des enfants aux véhicules en mouvement et réciproquement.*

## Le long d'une ligne continue



### Le saviez-vous ?

#### **Le nouveau plan de circulation et de stationnement prévoit :**

- Passage de la zone verte de 9 à 20 places rue Charles-de-Gaulle. Le stationnement y est limité à 30 minutes pour permettre à tous l'accès aux commerces du centre-ville.
- Création d'une dizaine de places de stationnement rue des Remparts.
- Marquage de quelques places de stationnement rue du Lavoir aménagée en zone de rencontre.